

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 8 juin 2010 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h00.

PRÉSENCES

La mairesse	Madame Nicole Davidson
Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Monsieur Daniel Lévesque Monsieur Denis Charlebois Madame Dominique Forget Madame Manon Paquin
l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux

Étaient également présents : le directeur du service de l'Urbanisme, monsieur Nicolas Lesage et monsieur Luc Légaré, urbaniste de la firme Millette Légaré (présentation PPCMOI, rue du Cerf)

ABSENCE

Le Conseiller	Monsieur Raymond Auclair
---------------	--------------------------

CONVOCATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil, conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation;
2. Assemblée publique de consultation concernant le projet de Règlement numéro 601-9 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'autoriser les projets intégrés à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone MIX-06
3. Assemblée publique de consultation concernant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Lots 2 993 547 et 3 604 933, rue du Cerf
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS À DES FINS RÉSIDENTIELLES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE MIX-06

Le directeur du service de l'Urbanisme explique le déroulement de l'assemblée pour fins de consultation sur le projet de règlement numéro 601-9 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'autoriser les projets intégrés à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone MIX-06.

Les citoyens ont été informés de la tenue de cette assemblée publique de consultation par un avis public publié dans un journal local le 27 mai 2010 et

aux endroits habituels prévus par le Conseil municipal.

Le directeur du service de l'Urbanisme explique les modifications apportées au règlement, la procédure d'adoption du règlement ainsi que les étapes passées et subséquentes en vue de l'adoption du projet de règlement proposé.

Un document de présentation est mis à la disposition des citoyens lors de cette consultation.

Période de questions portant sur cette présentation.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - LOTS 2 993 547 ET 3 604 933, RUE DU CERF

La mairesse explique le projet le déroulement de l'assemblée pour fins de consultation sur le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant l'immeuble situé sur les lots 2 993 547 et 3 604 933, rue du Cerf.

Les citoyens ont été informés de la tenue de cette assemblée publique de consultation par un avis public publié dans un journal local le 27 mai 2010.

Monsieur Luc Légaré, urbaniste de la firme Millette Légaré a fait une présentation du projet aux personnes présentes.

Période de questions portant sur cette présentation.

Levée de l'assemblée

A 19h35, les périodes de questions ainsi que l'ordre du jour étant épuisés, la séance extraordinaire est levée.

Nicole Davidson
Mairesse

Serge Pourreaux
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Davidson
Mairesse